

Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **120 (1994)**

Heft 26

PDF erstellt am: **17.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

se est passé, en l'espace d'un seul trimestre, de 26 à 36,4%, alors que 27,7 % des bureaux interrogés répondent que le nombre de commandes en carnet a augmenté (trimestre précédent: 23,5 %).

Malgré la situation précaire de l'économie nationale, l'optimisme semble toujours prévaloir au sein des bureaux d'étude. Pour le dernier trimestre de l'année, 70% des bureaux ayant partici-

pé à cette enquête jugent les perspectives d'emploi satisfaisantes, voire bonnes. Cette confiance se manifeste également au niveau des prévisions relatives aux réserves de travail: à fin 1994, les bureaux pronostiquent, pour la troisième fois consécutive, des réserves de travail de 7,6 mois.

*Walter Huber,
Service économique,
Secrétariat général de la SIA*

Tiré à part des «Questions sur la TVA»

Un recueil des questions et réponses (1 à 34) sur la TVA parues dans IAS d'octobre à décembre de cette année, complété par des informations et des recommandations sur le changement de système de perception, est disponible dès la mi-décembre sous forme d'une bro-

chure A4 de 16 pages, en version française et allemande. Prix: Fr. 15.- (Fr. 10.50 pour les membres SIA).

Commandes:
Secrétariat général SIA, vente des normes, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/283 15 60, fax 01/201 63 35.

Groupe spécialisé pour les travaux souterrains

Chantiers de l'aménagement Cleuson-Dixence

La visite des chantiers de l'aménagement Cleuson-Dixence, organisée lors des journées d'études du GTS-FGU de la SIA, les 8 et 9 septembre 1994 à Sion, a permis de se rendre compte de l'avancement des travaux, un an et demi environ après les premiers coups de mine. La visite à choix de trois chantiers était proposée:

- le chantier des lots A et B, au pied du barrage de la Grande-Dixence,
- le chantier des lots C et D, au pied de la Dent de Nendaz,
- le chantier des lots D et E, au bord du Rhône.

Lots A et B

Ce chantier d'altitude concerne la nouvelle prise d'eau dans le barrage de la Grande-Dixence et le tronçon amont de la galerie d'amenée. Ces ouvrages sont

tous deux réalisés à l'aide de tunneliers ouverts. Le percement de la prise d'eau (4,40 m de diamètre) est réalisé jusqu'à 11 m du parement amont du barrage, et restera en état jusqu'à l'abaissement du lac de retenue, au printemps 1995. La galerie d'exhaure, d'une longueur de 800 m, réalisée à l'aide d'un tunnelier de 2,30 m de diamètre a également pu être visitée.

En fonction depuis juin 1994, le tunnelier amont de la galerie d'amenée, de 5,60 m de diamètre, a déjà excavé 800 m sur les 8650 m qu'il doit parcourir avant de rencontrer le tunnelier aval qui part de la Dent de Nendaz (lot C).

Lots C et D

Situé au pied de la Dent de Nendaz, ce chantier concerne d'une part le tronçon aval de la galerie d'amenée et la chambre d'équilibre et, d'autre part, le sommet du puits blindé incliné.

Le tronçon aval de la galerie d'amenée, d'une longueur de 7100 m, est excavé à l'aide d'un tunnelier à double jupe (5,83 m de diamètre), mis en service quelques jours avant la visite.

En raison de la qualité médiocre du terrain, la partie supérieure du puits blindé sera excavée à l'explosif, en attaque descendante à partir de la chambre de la vanne, dont une partie était déjà réalisée.

Lots D et E

Ce chantier concerne tout d'abord la base du puits blindé, attaqué à l'aide d'un tunnelier à double jupe, qui permet la pose de voussoirs en béton préfabriqué, alors que le puits présente une pente maximale de 68%. Une centaine de mètres ayant été excavés lors de la visite, il était encore possible de voir les derniers wagons du train de la machine.

Le lot E est celui de l'usine de Bieudron, dont la caverne principale (100 m de long, 25 m de large et 30 à 40 m de haut) était excavée à 30%. Des ancrages précontraints de 15 à 18 m de longueur viennent compléter en calotte un réseau dense d'ancrages passifs en rocher. Réalisées parallèlement, la chambre des vannes et la galerie de fuite étaient excavées à moitié.

La visite de l'usine de Chandoline de préfabrication des voussoirs en béton de la galerie du lot C et du puits du lot D a conclu cette journée d'excursion.

Ces différentes visites, pilotées par les entreprises et les directions locales des travaux ont illustré concrètement les exposés et conférences de la veille. Enfin, les nombreuses explications données sur place quant aux techniques mises en oeuvre et à l'organisation des chantiers ont complété le tour d'horizon exhaustif de ces grands travaux valaisans.

F. Vuilleumier, GTS

Le diplôme d'architecte EPFL officiellement reconnu par la France

Bonne nouvelle pour l'EPFL: le Ministère français de l'équipement, des transports et du tourisme vient de prendre un arrêté qui reconnaît les diplômes d'architectes suisses délivrés par l'EPFL, l'EPFZ et l'Institut d'architecture et d'urbanisme de Genève. Il faut savoir que la France reconnaissait déjà les diplômes décernés à Zurich et à Genève, mais pas ceux de l'EPFL, cela pour des raisons historiques.

Alors que les diplômes d'architectes de l'ancienne Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne (EPUL) étaient reconnus en France, aucune démarche n'a été faite au moment de la fédéralisation de l'EPFL en 1969 pour informer les autorités françaises du changement de statut de l'Ecole.

Depuis près de trois ans cependant, les démarches pour obtenir cette reconnaissance de la France se sont intensifiées, en particulier sous la pression d'étudiants français ou double nationaux dont le titre EPFL n'était pas reconnu. Le Conseil des Ecoles polytechniques fédérales (CEPF) a expliqué aux autorités françaises que la différence de traite-

ment entre Lausanne, Zurich et Genève n'était pas acceptable. Dans un premier temps, il s'est heurté à des blocages liés notamment au refus de la Suisse d'adhérer à l'EEE le 6 décembre 1992.

Mais l'été dernier, une délégation française de la «Commission nationale de reconnaissance des diplômes d'architecte délivrés par les Etats étrangers non membres de la Communauté européenne» est venue en Suisse et a pris acte de la qualité de la formation donnée. La reconnaissance attendue depuis plusieurs mois a été obtenue. A noter qu'elle est valable pour cinq ans seulement. Au CEPF comme à l'EPFL, on estime que ce délai est un signal supplémentaire donné à la Suisse pour qu'elle se rapproche de l'Europe. On remarquera enfin que cet accord franco-suisse est une condition nécessaire, mais non suffisante pour un architecte diplômé EPFL désirant travailler en France. La reconnaissance professionnelle lui permettra de s'inscrire à l'Ordre des architectes français, mais ne donnera pas automatiquement un permis de travail.

Maison pour personnes âgées, de logements sociaux et de commerces - Dardagny, Russin et Satigny/GE

Résultats

Les communes de Dardagny, Russin et Satigny ont organisé un concours d'architecture sur invitation pour la construction d'une maison pour personnes âgées, de logements sociaux et de commerces.

Jury

Président: M. Patrice Bezos, architecte SIA. Vice-président: M. Jean-Daniel Ramu, maire de Satigny; membres professionnels: MM. Jean-Pierre Ador, architecte SIA, Christian Exquis, architecte SIA, Patrick Lacourt, architecte SIA, Paul Marti, architecte FAS-SIA, Jacques Moglia, architecte au service des études et plans de quartiers du DTPE, Predrag Petrovic, architecte AGA-FAS-SIA, Carmelo Stendaro, architecte SIA. Membres représentant les communes: Mme Erika Suter, conseillère municipale, MM. René Feuardent, conseiller municipal, Daniel Sulliger, conseiller municipal, Denis Montfort, conseiller municipal (commune de Satigny), Henri Davier, adjoint au maire (commune de Dardagny), Mme Noëlle Vuadens, adjointe au maire (commune de Russin). Suppléants professionnels: MM. Alexis Mozer, architecte SIA, Daniel Stettler, architecte. Experts: M. Philippe Beuchat, chef du service des monuments et sites du DTPE, Mmes Mo-

nique Humbert, directrice de Pro Senectute, Claudine Imfeld, directrice de l'Aide ménagère au foyer, MM. Philippe Judas, directeur de la Résidence Bon-Séjour, Gilbert Philippin, directeur de la Fondation Butini, Pierre-Yves Sauty, chef de service CICPA (Centre d'information et de coordination pour personnes âgées. Secrétariat: M. René Dafflon, secrétaire communal, Satigny

Bureaux invités

ACAU, Jean-Pierre Dellenbach; AERA, Philippe Vasey et Dominique Zanghi; ATELIER 89, Philippe Bonhôte, Oleg Calame et Ivan Vuarambon; Peter Boecklin; Alain Burnier, André Robert-Tissot et Robert Ruata; DOMINO, Jean-Marc Anzevui, Nicolas Deville et Jean-Michel Landecy; Aurelio Galfetti, Athanase Spitsas et Thierry Estoppey; Francis Goetschmann; Catherine + Olivier Henchoz et Sigfrido Lezzi; Jean-Paul Hirt et Théodore Duplesses + Frei - Stefani - Barada; Massimo Lopreno; Bernard Plojoux; Philippe Renaud, Romaine de Kalbermatten et Philippe Meier; Pierre-Alain Renaud; Studio de réalisation architecturale, Marie-Christine Koessler, Pierre Koessler et Claude Morrel.

14 projets ont été rendus dans les délais.